leur faisait entendre le prince d'Orange, que la reine d'Angleterre voulait rompre avec l'Espagne, et qu'il aurait d'elle de l'argent pour payer ses soldats, etc. or inf imposerving the room correct in the said of

ture nomes, la replichtetion de la vine, inqueste doit coetenie que 1250. Lettre de don Fadrique de Tolède au duc d'Albe, écrite du camp devant Harlem, le 9 juillet 1573. Le prince d'Orange, ayant voulu secourir Harlem, et faciliter la sortie de ceux qui étaient dans la ville, s'est présenté ce matin avec toutes ses forces de terre et de mer. Il a été complétement battu; on lui a pris dix pièces d'artillerie, huit étendards, et tué beaucoup de monde. — Le secrétaire Hernando Delgadillo, qui a été présent à l'affaire, en rendra au duc un compte détaillé: Mis sublimes de mans shrellinir ant les souvers

-77 . - . 57 il rattes quale i qual e qua reciere se anoi leu rolle avieno. Liasse 556.

1251. Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 10 juillet 1573. Le 8 juillet, à minuit, le prince d'Orange s'approcha de l'armée royale, dans l'intention de secourir Harlem. Le 9 au matin, le combat s'engagea entre les deux armées. Le prince fut mis en déroute. Trois mille des siens sont restés sur le champ de bataille; des étendards, toute son artillerie et 300 chariots de munitions sont tombés au pouvoir de don Fadrique (1).

(1) Le duc d'Albe donna avis de cette victoire, le même jour, au conseil d'État, par la lettre suivante:

Messieurs, à ce midy, me sont venues nouvelles, par courier exprès de don Fadricq de Toledo, mon filz, comme, hier devant le jour, les rebelles vindrent par mer et terre avecq toutes leurs forces, en intention de secourir la ville de Haerlem, commenceans premièrement ceulx de la mer à faire très-grand bruit et bravade par force cannonades, et marchans au même instant ceulx de terre avecq démonstration, au commencement, d'une résolution déterminée de passer avant pour l'effect dudict secours, accompaignez d'environ de cincq cens chariotz, jusques à ce qu'estans apperceuz des nostres du costel du Bois, après avoir forcé ung corps de garde qui y estoit, leur fut fait teste par ceulx qui se y rendirent, sur l'alarme que s'y toucha fort chauldement, de sorte que, après y avoir esté quelque peu combattu, lesdicts rebelles furent mis en routte, et tuez environ de deux mil, avecq prinse de beaucoup de gens, entre lesquelz il y a beaucoup de Gascons, et aultres apparentement hommes de sorte selon leur esquippaige, de unze enseignes, dix pièches d'artillerie et trois cens chariotz chargez de vivres, munitions et aultres choses, et que, quand le courier partit du camp, nos gens estiont encoires à la chasse et poursuyte de la victoire jusques à Sassen, fort desdicts rebelles prez Leyden; s'estant

1252. Ordre donné par don Fadrique de Tolède au comte de Boussu pour l'entrée à Harlem, sans date (12 juillet 1573). « Le seigneur comte de Boussu » se rendra au Bois, où il trouvera ceux du magistrat, qui lui remettront, » signée de leurs noms, la capitulation de la ville, laquelle doit contenir que » les habitants se rendent à ma discrétion et sans condition aucune. — Il con-» duira avec lui le mestre de camp Julian (Romero), le seigneur de Gongnies » et le seigneur de la Motte. — Il désignera quelques personnes qu'il chargera de faire déposer toutes les armes à l'hôtel de ville, de faire réunir les Wallons, » les Français, les Anglais et les Écossais dans une église; dans une seconde, b les Hauts et Bas-Allemands, et les bourgeois dans une autre. Les femmes, » les enfants et les vieillards seront rassemblés ailleurs; les malades et les » blessés des différentes nations se réuniront à leur nation respective. — Aver-» tir tout le monde que personne n'emporte rien que ses vêtements. — Le » mestre de camp Julian (Romero) prendra la garde de la porte qu'ils ouvriront; et par là ne pourront entrer que ceux à qui le comte (de Boussu) en » aura donné l'ordre. — Ledit mestre de camp aura avec lui les dix enseignes d'infanterie espagnole qui se trouvèrent avec S. Ex. (don Fadrique) à la » bataille de Genlis.—Le mestre de camp don Fernando de Tolède et le mestre » de camp don Gonçalo (Bracamonte) prendront la garde des batteries, avec le » reste de la vieille infanterie espagnole; ils ne laisseront entrer personne par là sans ordre de S. Ex. — Les portes et les batteries étant gardées, S. Ex. fera mettre une garde à chacun des lieux de rassemblement desdites » nations, et ces gardes seront commandées par des officiers wallons et espagnols. » — Le comte fera appeler aussitôt tous les officiers et les personnes inscrits » dans la liste qu'on lui a donnée, et s'assurera d'eux. Il se mettra en possession

veu que, tout au mesme instant de ce rencontre, ceulx dudict Haerlem ouvrirent deux portes, ausquelles se présentarent pluisieures femmes et enffans, faisans samblant de vouloir sortir, soubz espoir, comme se présume, que ledict secours debvoit succéder heureusement, et s'approcher pour les recepvoir et saulver : mais, en voyant apparence contraire, ne osarent passer plus avant, ains se retirarent dans ladicte ville, laquelle, par les confessions de tous prisonniers, se treuve en très-extrême nécessité. Dont, pour estre nouvelles pour lesquelles méritoirement l'on se doibt resjouyr et rendre grâces à Dieu, j'ay bien voulu vous advertir par ceste, afin que, à l'effect susdict, les faictes ultérieurement entendre par toute la frontière, et partout ailleurs où bon vous samblera. A tant, etc. » (Archives du Royaume, papiers d'État.)

- » des clefs de la ville et des drapeaux, pour les envoyer sans délai à S. Ex.
- » Toutes les troupes qui ne seront pas employées à la garde des portes et des
- » batteries, resteront à la garde du camp. Pour parler avec ceux de la ville,
- » le comte emmènera les colonels allemands comte d'Eberstein et baron

ได้ - และเหมืองที่ สาร สาราชาว ขางเป็นเกียลกับ เรื่อง เกล้าสังและ

a . 110 . arthall ainter-

» Fransberg (1). ».

Liasse 550.

1253. Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 14 juillet 1573. Le 7, il a écrit en détail au Roi tous les événements qui en valaient la peine. Le 10, il lui a transmis la nouvelle de la victoire que Dieu lui avait donnée contre les rebelles qui venaient secourir Harlem. — Il lui envoie maintenant une relation de cette affaire, et le félicite sur la prise de Harlem, qui s'est rendue, le 12, à sa merci. — « Je désirerais beaucoup, poursuit le duc, que » la ville ne fût pas saccagée, afin qu'on puisse user de miséricorde, et que les » coupables soient châtiés. J'ai écrit à don Fadrique que des Wallons, des » Français et des Anglais il ne laisse un seul en vie; que les chefs des Alle-» mands soient aussi mis à mort, et que leurs soldats, après qu'ils auront prêté » serment de ne plus servir le prince rebelle, soient renvoyés tout nus vers un » lieu où ils ne puissent faire de mal. Quant aux bourgeois, quelques uns V Generalife » seront châtiés; avec le reste on usera de clémence, pour exemple des autres » villes (2). » — Le duc quittera Nimègue, sous deux jours, pour avoir une entrevue avec don Fadrique, et prendre les mesures nécessaires. — Il fera immédiatement une publication où il sera déclaré que les villes qui voudront se soumettre, seront reçues par le Roi, et rétablies dans l'état où elles étaient avant la rébellion. — Il demande que, le plus promptement possible, il lui soit envoyé de l'argent, pour qu'il puisse agir avec vigueur, et que les rebelles reconnaissent la grandeur du Roi, ainsi que le sort qui les attend, eux et leurs adhérents, toutes les fois qu'ils prendront les armes. — Il s'excuse, dans un

⁽¹⁾ Voy. le texte de cet ordre dans la Correspondance, nº CCCXLII.

^{(2)} Desearia mucho que no se saquease, porque tenga lugar la misericordia, y se pueda hacer el castigo que merescen los culpados. De los Valones, Franceses y Ingleses he escripto á don Fadrique no me deje hombre á vida, y de los Alemanes las cabezas, y los otros, con juramento de no servir mas á este rebelde, los heche desnudos, por parte que no puedan hacer daño. Los burgeses se castigarán algunos; con los demás se usará de misericordia, por exemplo de las demás villas....

post-scriptum, de la publication qu'il a résolu de faire, sans attendre les ordres du Roi, en alléguant l'urgence de la mesure.

zit o bors, nateg inoli - . Gaseo pli obri o di a namota Liasse 555.

1254. Relation de la prise de Harlem, jointe à la lettre précédente. Le prince d'Orange, voulant secourir Harlem, ou, au moins, sauver les gens de guerre qui étaient dans la ville, résolut de rassembler toutes ses forces. — Don Fadrique de Tolède ne voulut prêter l'oreille à aucun arrangement proposé par ceux de la ville; il exigea qu'ils se remissent entièrement à la miséricorde du Roi. — Le prince d'Orange réunit 8,000 hommes d'infanterie, y compris 3,000 Anglais et Français que lui avait amenés le fils de Montgommery, et 600 chevaux. Avec ces forces, il s'approcha de la ville, tandis que sa flotte opérait le même mouvement. Le 9 juillet, à la pointe du jour, il fut attaqué par don Fadrique, qui le mit en déroute, lui tua plus de 3,000 hommes, et lui prit huit drapeaux, dix pièces d'artillerie et 300 chariots de bagages. — Le comte de Battenbourg, rebelle de Gueldre, périt dans cette action. Ceux qui échappèrent se sauvèrent à Leyde, où était le prince; mais les habitants de la ville refusèrent de les recevoir, et le peuple courut à la maison dudit prince, jeta des pierres à ses fenêtres, l'appelant traître et trompeur, et disant qu'ils ne voulaient plus de lui. — Ceux de Harlem, ayant vu s'évanouir tout espoir de secours, se rendirent à la miséricorde du Roi, sans condition aucune, le dimanche 12 juillet (1).

JUNTA DE ANDALUCIA

raturni se estatura e su superiore principale Liasse 550.

(1) Le duc d'Albe informa le conseil d'État de la reddition de Harlem par une lettre que je n'ai pas trouvée; mais voici celle que le conseil d'État écrivit aux tribunaux supérieurs de justice:

Très-chiers sieurs et bons amys, nous ayant monseigneur le duc d'Alve adverty que il receut, avant-hier, à neuf heures du soir, nouvelles du seigneur don Fadricque, du jour précédent, aussy à neuf heures du soir, que ceulx de la ville de Haerlem s'estoient renduz à la miséricorde du Roy, sans aucune condition, et que iceluy y debvoit entrer le lendemain au matin, suyvant l'ordre par luy conceu, nous ordonnant de en toute extrême diligence le vous faire entendre, nous n'avons voulu laisser de le faire, afin que le faictes entendre partout où vous jugerez convenir, pour en rendre grâces et louenges condignes à Dieu, et le supplier de inspirer le demeurant du peuple fourvoyé à se recognoistre et remectre à l'obéissance qu'ilz doibvent à sa divinité et au Roy; ne veuillant aussi laisser de vous dire davantaige que s'entend, par ceulx qui viennent de Leyden, qu'en ladicte ville et à Delft, et autres, l'on est extrêmement estonné, perplex et altéré contre le prince d'Orenges, et que l'on estoit pour saccager son logis, et qu'en

1255. Lettre du secrétaire Çayas au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 17 juillet 1573. Il ne peut lui dissimuler que la convention qu'il a faite avec l'Angleterre est regardée à la cour comme plus avantageuse pour ce dernier pays, que pour l'Espagne. Aussi convient-il que le duc en diffère la ratification jusqu'à plus ample examen. Il a deux raisons pour cela : la première, c'est que

la deffaicte il a perdu beaucoup plus de deux mil hommes, entre lesquelz se nomment le seigneur de Battenbourg et Steraerts, avecq soixante chevaulx; et s'affirme que de trois cens
bourgeois dudict Delft qui voluntairement s'estoient mis avecq la trouppe deffaicte, n'en sont
retournez audict Delft que douze, et que ny là, ny audict Leyden, l'on laisse entrer ung seul
soldat eschappé de ladicte deffaicte. Très-chiers sieurs et bons amis, Nostre-Seigneur Dieu vous
ait en sa saincte garde. De Bruxelles, le xve de juillet 1573. Par ordonnance de messeigneurs
le duc d'Aerschot et ceulx du conseil d'Estat du Roy: Le Vasseur. » (Archives du Royaume,
8° volume aux lettres closes du grand conseil de Malines, fol. 171.)

Le conseil d'État ayant félicité don Fadrique de Tolède sur la prise de Harlem, et ayant profité de cette occasion pour l'engager à user de grâce envers les vaincus, il fit aux membres de ce conseil la réponse suivante:

« Messieurs, j'ay receu voz lettres du xvie de ce mois, et entendu par icelles la congratulation que me faictes, et l'allégresse que dictes avoir eu pour la défaicte et routte de la V Generalife l'ennemy et la rédition de la ville de Haerlem, faisant instance que, pour le regard des bonnes gens ayants esté forcez des rebelles, et aultres raisons alléguées plus particulièrement en vosdictes lettres, je voulsisse user de grâce, estimant que de ce redondra ung prouffict et renommée perpétuelle à Sa Majesté. Sur quoy ne puis délaisser de, en premier lieu, vous remerchier, par cestes, beaucoup de fois de ladicte congratulation, pour la bonne affection que je sçay me portez, et la prospérité que m'assheure vous me soubhaitez ès choses qui me sont commises. Et n'est mon affection moindre envers vous, et nommément à vous, monsieur le duc, ayant tousjours eu (comme encoires) grand désir et prompte volunté de vous faire tout plaisir et service, ainsy que cognoistrez par effet, quand le commodité s'offrira, et que m'en donnerez le moyen, sans que laisseray espargner en riens, principallement en chose qui puist concerner l'augmentation et accroissement de voz honneurs et utilitez. Et, n'eust esté que le duc, mon seigneur, ha tousjours par moy esté adverty des particularitez du camp et de ladicte ville, je n'eusse tant tardé à vous en faire part, bien schaichant que Son Excellence y ha satisfaict de son costel, et qu'il n'ha laissé à vous adviser successivement desdictes particularitez : que me faict espérer que en ce me tiendrez pour excusé. Au reste, comme il a pleu à Dieu donner au Roy ceste victoire, samble que, à bonne raison, l'honneur et les grâces luy sont deues, et n'a de mon costel esté faict aultre, sinon ce à quoy mon debvoir m'oblige envers Dieu et Sa Majesté; ayant tousjours rendu paine, avecq tout le travail à moy possible, pour remectre soubz l'obéislès Anglais ont envoyé des secours aux rebelles depuis la conclusion du traité; la seconde, c'est que, si les bons Anglais (1) qui, avant qu'il ne fût conclu, résidaient aux Pays-Bas, devaient y être compris, le duc ne saurait y consentir, puisque ce serait offenser Dieu et le monde: — Çayas n'a rien à ajouter à ce qu'écrit le Roi, touchant la mère de don Juan, sinon qu'une femme qu'aucun frein ne retient est un terrible animal (2).

Liasse 554.

sance d'icelle ladicte ville de Haerlem, entière et exempte de toutte dommaige, affin que la pouvre commune et les innocens fussent conservez en leurs corps et biens : ce que, par l'ayde de la divine bonté, ha esté effectué, estant ladicte ville remise ès mains de Sa Majesté saulve et entière, ainsy que chascun sçait, sans que jusques oires l'on aye touché à ung seul bourgeois, sinon à ceulx que, par advis des conte de Bossu, comme gouverneur, président et aulcuns du conseil de Hollande, l'on ha trouvé convenir d'appréhender, afin que après eulx suivit la grâce pour les aultres moins coulpables : joinet que nulle démonstration exemplaire s'est faicte, sinon des estrangiers ayans esté au service du prince d'Orenges, soubz enseignes desployé, en ladicte ville, saulf des Hallemans, lesquelz je suis délibéré de faire relaxer et conduire avecq saulveté, estans en nombre de cincq cens et plus, jusques aux frontières de par deçà, pour retourner en leur pays, après serment par eulx faict de ne plus servir audict prince, ny contre Sa Majesté : de manière que rien n'ha esté oblié de ce que pouvoit servir pour procurer la grâce mentionnée en vosdictes lettres, laquelle je juge aultant nécessaire que je sçay l'innocence des pauvres séduictz et abusez la mériter, d'aultant que, Sa Majesté tenant présentement par deçà les forces qu'il y ha pour dompter les mauvaix et perturbateurs du repos publicque, icelles ne peuvent estre sinon grandement auctorisées par tèle et semblable grâce et miséricorde, et Sa Majesté grandement deschargée, sy, pour l'advenir, et voyant sans fruict sa grâce, icelle soit en ce cas constraincte d'user d'extrême rigeur contre ceulx qui ne se y auront voulu arrester, et tiendray tousjours la main (pardessus le debvoir que jà y ay fait), aultant que possible me sera, à ce que icelle se face ; espérant fermement que Sa Majesté ne fauldra à sa clémence naturelle et accoustumée, Dieu aydant, lequel vous doint, messieurs, avecq santé bonne et longue vie. Du camp devant Harlem, le xxIIIº de juillet 1573. Vostre entièrement très-affectionné amy, prest à vous faire tout plaisir et service, Don Fadrique de Toledo. (Archives du Royaume, papiers d'État.)

- (1) Los buenos Ingleses.
- (2) Sino acabar de entender quan terrible animal es una muger desenfrenada.
- Les deux lettres suivantes du duc d'Albe nous ont paru pouvoir trouver ici leur place, quoiqu'étant d'une date antérieure
- ◆ Don Fernande Alvarez de Tolède, duc d'Alve, etc.
- Chère et bien amée, nous avons eu charge du Roy, nostre sire, de colloquer avec la mère

Generalife

1256. Pardon accordé par le duc d'Albe à ceux de Harlem, à l'exception de cinquante-sept d'entre eux, qu'il fera garder en prison, pour voir comment se conduiront les habitants, et à condition qu'ils payent la somme par eux promise pour le rachat du sac de la ville : à Utrecht, le 26 juillet 1573 (1). (Franc.)

no die : itali mis de mai finh eine en evilentem estite marg en etc Liasse 1403.

1257. Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Utrecht, le 28 juillet 1573. Il renouvelle la demande d'un prompt secours pécuniaire. — Les bourgeois de Harlem ont donné, pour le rachat de leurs biens meubles, 100,000 écus, qui seront, au fur et à mesure qu'on les recouvrera, distribués à l'infanterie. — Les soldats français, wallons et anglais qui étaient dans la ville, au nombre de 2,300, ont été exécutés tous, et quelques-uns de leurs chess avec eux. —

de don Jehan de Austria, se tenant en ceste ville, quelque demoiselle de eage, honneste, vertueuse et de bon lieu. Et, pour ce que, par bon rapport qui nous a esté faict de vous, nous sommes informez ces et aultres bonnes qualitez concurrir en vous, nous avons bien voulu nous résouldre à vous choisir pour l'effect susdict, et vous requérir, comme requérons par ceste, de ne refuser ce service et parti, ains vous y accomoder et vous rendre tout au plus tost chez ladicte dame, où serez honorée, bien salariée et traictée, et donnerez par ce occasion que choses qui vous pourront toucher, ou aux vostres, seront tenues en favorable recommandation. A tant, etc. De Bruxelles, le xxi° jour de janvier 1571 (1572, n. st.).

A nostre chère et bien amée la demoyselle de Merwe.

Oon Fernande Alvarez de Tolède, duc d'Alve, etc.

cher et bien amé, comme il y a le frère maternel du seigneur don Jehan d'Austria, lequel verrions voluntiers collocqué en lieu où il pourroit estre bien nourry et enseigné en toute honnesteté, qu'avons advisé ne pourroit myeulx estre que chez vous, ce est cause de vous avoir faict despescher ceste, pour vous dire que audict seigneur don Juan et aussy à nous ferez-vous bien singulier plaisir d'accepter ledict jeusne homme en vostre maison, et prendre et porter le soing et tenir la bonne main à ce qu'il soit nourry comme sçavez qu'il convient; et en serez payé et satisfaict selon que avec sa mère conviendrez. A tant, etc. De Bruxelles, le vine jour d'aoust 1572.

A nostre cher et bien amé Symon Creton.

On fera prêter serment aux Hauts-Allemands, qui sont 600 environ, de ne plus servir contre le Roi; après quoi, on les renverra, désarmés, par la frontière, du côté de Kampen et Zwoll. — Il a fait prendre une soixantaine de bourgeois, savoir : les bourgmestres, l'écoutète, les échevins et tous les officiers nommés par le prince d'Orange, les bannis, les doyens des confréries et d'autres particulièrement signalés pour s'être montrés ennemis de Dieu et du Roi : on en exécutera cinq ou six des plus coupables; mais, pour le moment, on ne touchera à aucun du magistrat, car il est nécessaire de procéder en ceci avec la plus grande prudence, afin que ce traître (1) n'en prenne pas occasion d'abuser et pousser au désespoir, en les faisant douter de la miséricorde du Roi, le peuple et les magistrats des villes qui reconnaissent son autorité. — Par le même motif, il a fait publier dans tous le pays les avertissements dont il a parlé au Roi dans sa dernière lettre (2), et il s'est permis de donner pardon, non à la ville, mais aux habitants de Harlem, afin d'exciter les autres villes rebelles à se réduire à l'obéissance du Roi. — Il supplie le Roi de ne pas trouver mauvais

(1) Este traidor (le prince d'Orange).

(2) Cette pièce est insérée dans les Nederlandtsche Oorlogen, de Pieter Bor, liv. VI. Le duc d'Albe l'envoya au comte de Bossu, gouverneur de Hollande, par la lettre suivante :

« Monsieur le conte, je vous envoye deux exemplaires d'ung escript que j'ay faict dresser pour mouvoir ceulx des villes révoltées à se remectre soubz l'obéissance du Roy; et a icy samblé bien que le faictes incontinent publier ès villes d'Amstelredamme et Haerlem, et après, tant les originaulx que copies vidimées et autenticquées, soubz signature du secrétaire de ladicte ville d'Amstelredamme, ou aultrement, envoyez ès villes dudict Hollande où les bourgeois sont encoires supérieurs des gens de guerre y estans en garnison, comme à Enckhuysen, Monickendam, Edam, Hoern et aultres par là, et à Delfit, Rotterdam, Goude et aultres en ce quartierlà. Et, ne servant ceste pour aultre, je vous recommande, monsieur le conte, à la sainte garde du Créateur. De Utrecht, le jour de Saint-Jacques (25 juillet) 1573.

c Post-date. En faisant faire la susdicte publication, ferez joinctement publier que l'on ne tient aulcunes copies desdicts escriptz pour bonnes et vaillables, sinon celles qui sont autenticquées par le greffier d'une des villes suyvantes, à sçavoir: Amstelredamme, Utrecht, Nyemegen, Bois-le-Ducq, Breda, Anvers, ou Middelburgh en Zélande. > (Archives du Royaume, papiers d'État.)

Le duc envoya le même écrit au seigneur de Beauvoir, pour le faire publier à Flessingue et à la Vère, et à MM. de Hierges, de Willerval, de Saint-Remy et de Champagney, pour que pareille publication fût faite à Nimègue, Bois-le-Duc, Breda et Anvers.

qu'il ait pris de semblables mesures, sans attendre ses ordres : le retard en ces affaires produirait de très-grands inconvénients. — Il a fait aussi publier partout que les soldats étrangers, au service du prince d'Orange, qui voudront se retirer chez eux, recevront de lui des passe-ports, et qu'il leur payera les armes qu'ils lui apporteront.-« Maintenant, sire, dit le duc, il faut tâcher, par » tous les moyens et toute la douceur possibles, d'amener la réduction de ce » peuple : avec les forces qu'elle a, V. M. peut user de miséricorde, et on lui » en aura de la reconnaissance; si elle en eût usé en d'autres temps, elle n'au-» rait fait qu'encourager les rebelles à de plus grandes insolences (1). » — Jusqu'à présent, aucune ville n'a fait montre de vouloir se réduire. -Alckmaar dit d'abord qu'elle recevrait garnison; Noircarmes y fut envoyé avec des troupes; à son arrivée, les mauvais de l'endroit (2) l'emportèrent sur les bons, et ouvrirent les portes de la ville à dix enseignes des rebelles qui occupaient la digue de Saint-Antoine, près d'Amsterdam. — A Gouda et à Rotterdam, il y a quelques bons habitants qui désirent beaucoup rentrer sous l'obéissance du Roi; mais ils ne le peuvent, à cause de la supériorité des mauvais. — Depuis la prise de Harlem, le prince d'Orange a visité toutes les villes qui sont à sa dévotion; il a augmenté la garnison de Leyde, et commencé à fortifier Schiedam et 17 V Generalife Delfshaven; il est, selon les derniers avis, à Gorcum, d'où il doit se rendre à la Brielle (3). — Il a été résolu, dans un conseil où don Fadrique, Noircarmes,

⁽¹⁾ Agora, señor, es menester procurar, por todas las vias possibles, y con todas las blanduras que en el mundo se pudieren hallar, la reduction deste pueblo, porque, estando V. M. armado como está, tiene lugar la misericordia, y la ternán por tal, y si en otro tiempo se acometeria con ella, fuera darles ocasion de mayores desverguenzas.

⁽²⁾ Los malos de aquel lugar.

⁽³⁾ Les deux lettres ci-après de Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, au duc d'Albe, et le rapport y joint, contiennent d'assez curieux détails sur cette visite du prince d'Orange à quelques-unes des villes révoltées :

[«] Monseigneur, j'ay eu advertences que le prince d'Orainge est hier, envers le dinner, arrivé à Bommel, là où, à sa venue, fut deschargé forche artillerie, tellement qu'on at veu la fumée à Thiell, et se transporterat cejourd'huy vers Bueren... De Arnhem, ce xxixe de juillet 1573. Gilles de Berlaymont.

[«] Monseigneur, j'escripvys hier à Vostre Excellence que j'avois advertence que le prince d'Orainge estoit arrivé à Bommel, et que de là il debvoit aller à Bueren. Ayant ce matin receu

Berlaymont et Chiappin Vitelli siégeaient avec le duc, d'attaquer Enckhuizen et Flessingue, toutes deux en même temps; don Fadrique sera à la tête de la première expédition, Chiappin dirigera la seconde. — Afin de détourner l'attention du prince rebelle, et de donner le temps à la flotte principale d'Amsterdam de se mettre en ordre, don Fadrique ira, avec 8,000 hommes et quelque artillerie, ravager les environs de Leyde et de Delft, de manière à faire croire qu'il veuille attaquer une de ces deux villes. Noircarmes, ou Boussu, ira occuper la digue de Waterland et Purmerende. Cela exécuté, et la flotte étant prête à mettre à la voile, don Fadrique fera volte-face, et viendra, par le Strand, tomber sur Enckhuizen, après avoir envoyé en avant 3 ou 4,000 hommes qu'on embarquera sur la flotte, de manière que la ville soit entièrement fermée par

lettres de Thiel, que pour asseuré il y arrivat avant-hier, xxvine du mois, environ le midy, et, vers les cinq heures du soir, en est derechief party et allé vers Gorcum, ayant donné bon espoir aux bourgeois de les secourir, en cas qu'ilz fussent assigiez, et leur at faict renouveller le serment. Tous les païsans qui y estiont à son entrée dedens, furent constrainctz d'en sortir. Envoyant cy-joinct à Vostre Excellence le rapport d'ung quidam quy estoit encoires dimenche dernier à la Briele... De Arnhem, ce xxixe (*) de juillet 1573... Gilles de Berlaymont.

Rapport d'ung quidam quy estoit encoires dimenche, xxviº de ce mois, à la Brielle.

- c Dict que le prince d'Orainge y arrivat le soir devant à bateau, venant devers Delfit, environ les xi heures du soir, avecques ses helbardiers et gentilzhommes tant seullement, de sorte que tous ensamble ilz n'estiont que cincquante, et qu'il estoit fort maigre et défaict. Le matin, à vi heures, estoit levé, et s'alla pourmener allentour de la ville, ordonnant ce qu'il y avoit à faire pour la fortification, à laquelle on besoigne journellement, et principallement à faire rampars tout allentour de la ville...
- » Le dimenche, vers l'apprès-dinner, partyt le prince de la Briel, et vynt au soir à Dordrecht, avecque les mesmes gens qu'il estoit allé à la Briel, où l'on tira fort.
- Le lundy, xxvii°, partyt ledict prince de Dordrecht, avecque cent harquebousiers des bourgeois de la ville, qui le convoyarent jusques à Gorcum, où ledict prince arrivat environ les nou m heures après-dinner, où il alloit aussy allentour de la ville, là où on besoingne à forche, et font rampars allentour de la ville. Et y at une compaignie de gens de pied de garnison dedens.
- Le mardy, xxviiie, partit le prince de Gorcum, et alloit à Bommel, ne sachant cestui-cy le séjour qu'il feyt audict Bommel, d'aultant qu'il print son chemin vers Bueren, où il dict qu'ilz aviont fort peur, et qu'ilz estimiont que nostre camp viendroit vers là, ou Gorcum... (Archives du Royaume, papiers d'État.)

^(*) Celui qui a écrit la lettre paraît s'être trompé de date, et avoir mis le xxix pour le xxx.